

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé Louis-Marie Carlhian

☎ : 06 12 87 41 21

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur p. 1-2

Il y a cinquante ans : l'acte de
naissance de la Fraternité
p. 3 et 6-7

Calendrier p. 4-5

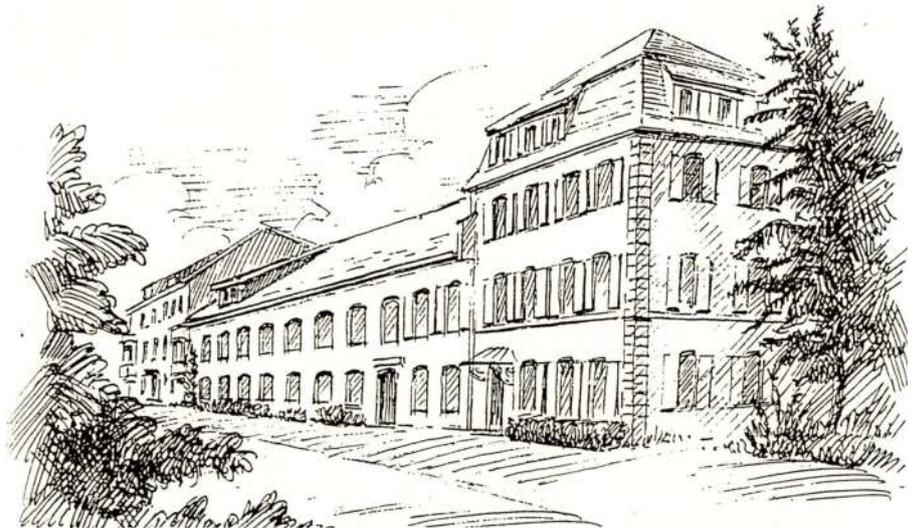
La naissance de la Fraternité
vue par Mgr Lefebvre p. 7-8

Annonces p. 8

C

hers fidèles,

Au moment où devait paraître ce bulletin, l'annonce du reconfinement nous a obligés à le revoir, notamment le programme des offices, puisque, de nouveau, le gouvernement, tout en autorisant l'ouverture des lieux de cultes, ne prévoit pas la dérogation qui permettrait aux fidèles de s'y rendre, et y interdit tout rassemblement. L'article 47 du décret prévoit pourtant qu'il y ait des « entrées et sorties » de l'édifice, puisque le « gestionnaire » du lieu doit assurer l'observation des prescriptions du décret.



A partir de ce mardi 3 novembre, les offices ne peuvent donc être célébrés qu'en privé, et sans assistance. Les cérémonies de communions solennelles annoncées pour le 15 novembre et les commémorations prévues à Colmar le 21 novembre et à Mulhouse le 22 sont annulées.

Les personnes qui peuvent se rendre pour faire leurs courses à côté de la chapelle du Prieuré Marie-Reine, munis de la dérogation *ad hoc*, pourront s'y rendre pour prier, se confesser, ou recevoir la sainte communion. Pour éviter tout rassemblement, nous vous demandons de téléphoner au prieuré pour prévoir le jour et l'heure de votre passage. N'oubliez pas votre masque en allant à la chapelle, et respectez attentivement les règles de distance lorsque vous croisez quelqu'un. Pour d'autres, nous pourrions éventuellement prévoir une visite à domicile, pour vous porter les sacrements.

Mais afin de profiter au mieux de cette nouvelle épreuve, je ne

peux que vous inviter à relire la lettre que notre Supérieur Général vous a adressée le 17 mars dernier. Si vous ne l'avez pas, réclamez-la au prieuré, nous vous l'enverrons.

Je résume les principaux points :

- ne nous laissons pas troubler par les commentaires et informations quotidiens sur ces événements : nous saurons ce qu'il faut en temps opportun ;

- disons-nous bien que si la Divine Providence permet le mal, c'est pour en tirer un plus grand bien ;

- méditons déjà comment un simple microbe est capable de mettre à genoux tout l'orgueil humain de notre monde ;

- cherchons Notre-Seigneur : implorons-le, demandons lui pardon, prions-le avec ferveur, et abandonnons-nous à sa Providence, et n'oublions pas que la Sainte Trinité toute entière est présente dans notre âme, tant qu'elle est en état de grâce ;

- la difficulté ou l'impossibilité d'assister librement à la Sainte Messe augmente la peine de cette épreuve, mais un moyen privilégié et une arme plus puissante que l'anxiété est dans nos mains : le Saint Rosaire (pensez à sainte Bernadette lorsque la grotte a été interdite) ;

- surtout ne perdons pas notre temps devant les écrans. Prions, lisons non seulement des lectures spirituelles, mais aussi de bonnes lectures profanes : beaucoup d'entre nous ne lisent pas assez, et gagneraient à accomplir leur devoir d'entretenir leur culture chrétienne.

En conséquence de ces bons avis, j'ajoute ce qui suit :

Les événements qui nous privent de la messe, des sacrements, et de la vie paroissiale, portent la marque d'une volonté spéciale inhabituelle de la Divine Providence. Cette réflexion nous apporte plus que toutes les spéculations sur les événements que nous vivons. Certes, une certaine amertume est compréhensible : les gouvernements « laïcs » ignorent volontairement et totalement l'importance du recours à la prière dans de telles situations. Et nous pouvons véritablement et justement craindre que toute la société subisse de terribles châtements d'une telle impiété. Mais ces considérations ne doivent pas nous troubler, et provoquer des distractions dans nos prières ni des jugements téméraires ni des actions imprudentes. Un malade sur son lit d'hôpital peut se trouver dans l'impossibilité de recevoir les sacrements, voire de prier, mais il doit se rappeler que dans ce cas, l'acte d'accepter son état en esprit de sacrifice et en union avec Jésus crucifié est une grande grâce.

Rappelons-nous que nous bénéficions des dispenses des lois ecclésiastiques : le 3^e commandement de Dieu, loi divine, qui nous oblige à sanctifier le jour du Seigneur, voit ses modalités déterminées par un commandement de l'Eglise : assistance à la messe les dimanches et fêtes d'obligation. Mais ces modalités sont de loi ecclésiastique, non de la loi divine elle-même. Et nous savons déjà que certains empêchements en dispensent par eux-mêmes : impossibilité physique (lorsque le trajet à faire serait trop important) ou morale (rester auprès d'une personne malade). Dans le cas présent, vous êtes donc dispensés de la messe dominicale. Il vous est conseillé de sanctifier le dimanche par un temps de prière équivalant à une messe basse dominicale. La lecture des textes de la messe et la récitation du chapelet peuvent en constituer librement le contenu.

Surtout ne vous mettez pas à passer du temps sur internet. En revanche, utilisez ce moyen, en suivant (à partir du site de La Porte Latine) les offices diffusés en direct et en différé de Saint-Nicolas du Chardonnet. N'oubliez pas que le plus important, en suivant la Sainte Messe sur un écran, ce n'est pas de voir, mais de s'unir d'intention à ce qui est célébré.

Si vous n'avez pas internet, vous pouvez faire ainsi : réciter les prières au bas de l'autel, lire l'Introït, réciter le Kyrie (et le Gloria lorsqu'il y a lieu), réciter l'oraison, lire l'Épître et l'Évangile, (réciter le Credo s'il y a lieu), lire les prières de l'Offertoire ou les méditer environ 5 minutes, suivre ou méditer le Canon, faire un acte mental d'union et d'adoration à la Consécration (en ayant l'intention de s'unir à telle messe célébrée), puis réciter le Pater, l'Agnus Dei, les prières de la communion avec l'intention de communier dès que ce sera possible. Puis lire l'Antienne de Communion, réciter la Postcommunion. Lorsqu'il n'y a pas de prêtre, on ne dit pas le « Dominus vobiscum ». Mais l'on peut réciter la bénédiction finale en faisant sur soi le signe de croix, et terminer en lisant le dernier évangile, puis les prières après la messe de Léon XIII.

Prenez un moment pour réciter les litanies des saints avec versets et oraisons pour les temps d'épidémie. Si vous ne l'avez pas encore fait, c'est le moment de brûler son cierge de la chandeleur. Et surtout, récitez avec dévotion votre chapelet quotidien.

N'oubliez pas qu'au prieuré, la messe et les offices continueront d'être célébrés pour vous et en votre nom. C'est évidemment pour les prêtres du prieuré un grand devoir que nous aurons à cœur d'accomplir.

Il y a cinquante ans : l'acte de naissance de la Fraternité

M. l'abbé Hervé Gresland



Mgr Marcel Lefebvre, encore supérieur général de la Congrégation du Saint-Esprit, avait été sollicité par des candidats au sacerdoce en vue d'une formation sérieuse. Le désir de transmettre le sacerdoce catholique dans toute sa richesse et sa pureté grandit dans l'âme de l'archevêque.

Le 6 juin 1969, il rencontra Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève, et Fribourg, qui lui donna l'autorisation d'ouvrir un « convict », c'est-à-dire une pension pour séminaristes, dans sa ville épiscopale de Fribourg. Ce devait être « une maison de caractère international destinée à recevoir des aspirants au sacerdoce qui suivent les cours à l'université » (Mgr Tissier de Mallerai, *Marcel Lefebvre, une vie*, p. 451).

Les deux prélats se connaissaient depuis longtemps puisque Mgr Lefebvre, lorsqu'il était archevêque de Dakar, avait invité Mgr Charrière. L'amitié, forgée au Sénégal entre les deux prélats dès 1952, et surtout en 1959 quand Mgr Charrière avait été si cordialement invité et reçu pour bénir l'église de Fatick (qui avait été construite grâce aux dons de catholiques suisses), joua à plein.

L'autorisation obtenue, Mgr Lefebvre rechercha un local qu'il trouva rue de Marly, à Fribourg, à la pension salésienne, le foyer Don Bosco. Il put louer deux étages de cette maison qui constituèrent le « convict ». Le 13 octobre 1969, c'est l'ouverture du convict. Sont présents, entre autres, Paul Aulagnier et Bernard Tissier de Mallerai.

Durant l'année scolaire qui suivit, Mgr Lefebvre réfléchissait toujours plus à compléter et prolonger cette œuvre de formation à la prêtrise par une véritable société de prêtres.

Dans une conférence spirituelle du 12 novembre 1969, Mgr Lefebvre confie sa grande idée au groupe de séminaristes réunis à Fribourg : « Je vous propose, dit-il, des vues sur l'avenir : constituer une société, non pas une société de religieux, mais une société de séculiers. Ce serait une société de prêtres sans vœux, d'apôtres, centrée sur le sacerdoce, même pour les membres non-prêtres. La cause fondamentale de la crise est l'affadissement du sacerdoce. Or le sacer-

doce est centré sur le saint sacrifice de la messe. Les buts possibles de cette société seraient : des séminaires et l'apostolat sacerdotal, étant exclu tout ce qui ne regarde pas l'activité sacerdotale. Je vous demande d'y réfléchir, de prier. Faut-il nous disperser, dans nos diocèses ou dans des congrégations existantes ? Ou rester unis ensemble, du moins vivant en petits groupes ? » (Mgr Tissier de Mallerai, *Marcel Lefebvre, une vie*, p. 456)

Le 29 juin 1970, Mgr Lefebvre envoie à Mgr Charrière un *memorandum* sur son idée de Fraternité sacerdotale. Le 1^{er} juillet, il est reçu à l'évêché de Fribourg par Mgr Charrière et son auxiliaire, Mgr Pierre Mamie. Il remet à l'évêque le projet des statuts, et obtient la poursuite de l'œuvre de Fribourg. Mgr Charrière répond qu'il examinera les statuts. Mais Dieu veut-il la société sacerdotale envisagée ? Sans signe tangible de la Providence, le problème reste ouvert.

Pendant l'été, les séminaristes de Fribourg quittent la route de Marly pour une nouvelle maison située route de la Vignettaz, et acquise en juin.

Le 18 août, le fondateur rencontrait à nouveau l'évêque pour le relancer au sujet de la Fraternité en gestation ; ce dernier n'avait pas eu le loisir de se pencher sur les statuts.

Revenant à la charge le 13 octobre, Mgr Lefebvre rappelle à Mgr Charrière leurs entretiens, les statuts à examiner, et comme le temps presse (ne parle-t-on pas de la démission prochaine de l'évêque de Fribourg ?), il bouscule un peu son ami : « Je me permets, lui écrit-il, de vous soumettre une ébauche de décret d'érection qui autoriserait la fondation de la Fraternité. »

La rentrée du séminaire se fait en octobre : l'année de spiritualité à la maison d'Ecône que des catholiques valaisans ont offerte à Mgr Lefebvre, tandis que les séminaristes qui suivent les cours à l'université sont à Fribourg. Les séminaristes fribourgeois viennent à Ecône pour toutes les grandes fêtes : ainsi pour le 1^{er} novembre 1970, où ceux d'Ecône prirent la soutane.

« Enfin, le 7 novembre, ne voyant rien venir, Mgr Lefebvre téléphone à l'évêché ; il est inquiet, sachant que l'évêque auxiliaire, Pierre Mamie, est opposé à sa fondation. Néanmoins, Mgr Charrière s'empresse : « Mais oui, Monseigneur, venez tout de suite ! » A l'évêché, après une brève conversation :

« Ce n'est pas la peine d'attendre davantage ☐ il tient en main le brouillon de Mgr Lefebvre ☐ vous allez repartir avec ça tout de suite, je donne ce décret à taper à mon secrétaire. »

Le temps d'aller prier à la chapelle de l'évêché, le document fut prêt, Mgr Charrière le signa. Il était à la

Lu 16	Sainte Gertrude, Vierge (III ^e cl.)			
Ma 17	Saint Grégoire le Thaumaturge, Ev. et Conf. (III ^e cl.)			
Me 18	Dédicace des Basiliques S. Pierre et S. Paul (III ^e cl.)	15h00 Catéchisme pour enfants	17h00 Catéchisme pour enfants	16h30 Catéchisme pour enfants
Je 19	Sainte Elisabeth de Hongrie, Veuve (III ^e cl.) Mémoire de Saint Pontien, Pape et Martyr			
Ve 20	Saint Félix de Valois, Confesseur (III ^e cl.)			
Sa 21	Présentation de la Très Sainte Vierge (II ^e cl.)			
Di 22	25 ^{ème} et dernier dimanche après la Pentecôte (II ^e cl.)			
Lu 23	Saint Clément I ^{er} , Pape et Martyr (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Félicité, Martyre			
Ma 24	Saint Jean de la Croix, Confesseur et Docteur (III ^e cl.) Mémoire de Saint Chrysogone, Martyr			
Me 25	Sainte Catherine d'Alexandrie, V. et M. (III ^e cl.)	15h00 Catéchisme pour enfants	17h00 Catéchisme pour enfants	16h30 Catéchisme pour enfants
Je 26	Saint Sylvestre, Abbé (III ^e cl.) Mémoire de Saint Pierre d'Alexandrie, Ev. et M.			
Ve 27	Férie (IV ^e cl.)			
Sa 28	Férie (IV ^e cl.)			
Di 29	1 ^{er} dimanche de l'Avent (I ^e cl.) Début de la neuvaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception			
Lu 30	Saint André, Apôtre (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		

Comme de coutume, la Messe sera lue habituellement à 7h15 et 18h30 au Prieuré. Vous pouvez vous y rendre si vous avez un motif de déplacement dans les environs. Veuillez toutefois téléphoner au Prieuré pour avertir de votre présence, afin d'éviter de dépasser le nombre maximum de personnes autorisées à se réunir. L'observation des gestes barrière est de rigueur.

Des permanences seront mises en place le matin avec un système d'inscription en ligne ou par rendez-vous téléphonique pour les confessions et la communion en dehors de la Messe.

fin de sa carrière épiscopale. Trois mois plus tard, il démissionnait.

Mgr Lefebvre avait certes poussé quelque peu à la roue ; cependant, il avouait : « Je n'en revenais pas, voir enfin et si vite mon désir accompli ! »

Le document décrétait :

« Est érigée dans notre diocèse au titre de *pia unio* la Fraternité sacerdotale internationale Saint-Pie X. (...) Nous approuvons et confirmons les statuts ci-joints de la Fraternité pour une période de six ans *ad experimentum*, période qui pourra être suivie d'une autre semblable par tacite reconduction ; après quoi, la Fraternité pourra être érigée définitivement dans notre diocèse ou par la Congrégation romaine compétente. (...) Fait à Fribourg en notre évêché, le 1^{er} novembre 1970, en la fête de la Toussaint. François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. »

Le décret était volontairement antidaté de six jours. De retour à la Vignettaz, Mgr Lefebvre, visiblement heureux, fit voir la lettre qui passa de main en main ; les séminaristes ne se lassaient pas de la relire, d'en déchiffrer la signature, d'en vérifier le sceau. Tout était bien en ordre.

« Cela n'était-il pas providentiel ? dirait Monseigneur (*Fideliter* n° 59, p. 66). Cette date du 1^{er} novembre 1970 est à mes yeux un événement capital dans notre histoire : c'est l'acte de naissance officiel de la Fraternité : c'est l'Eglise qui, ce jour-là, l'a enfantée. La Fraternité est une œuvre d'Eglise. Pour moi, j'aurais eu horreur de fonder quoi que ce soit sans l'approbation d'un évêque. Il fallait que ce soit d'Eglise. » (Mgr Tissier de Mallerai, *Marcel Lefebvre, une vie*, p. 458-459)

« A cette date, la Fraternité Saint-Pie X est érigée comme société de vie commune sans vœux de droit diocésain. Le décret prend la mesure de notre situation puisqu'il loue le caractère international de l'œuvre, qui permet des échanges fructueux entre les candidats au sacerdoce. Nous reçûmes communication de ce texte le 7 novembre à Fribourg, rue de la Vignettaz. Littéralement nous n'en revenions pas. Pour mettre un comble à notre émotion, s'il était possible, le champagne, débouché pour la circonstance se répandit partout. Autour de la table, tous les assistants, peut-être huit à dix personnes, furent inondés car Mgr Lefebvre, involontairement, avait gardé la main sur le goulot. La fête était à son comble ! » (Abbé Paul Aulagnier : *La Tradition sans peur*, Edit. Servir, 2000, p. 76)

Le 1^{er} novembre 1980 à Ecône, à l'occasion du 10^e anniversaire de l'érection canonique de la Fraternité Saint-Pie X, M. l'abbé Tissier de Mallerai fit ce récit (reproduit dans *Un combat pour l'Eglise*, p. 5) :

« Ce n'est que le samedi 7 novembre à Fribourg,

au repas de midi, que nous apprîmes notre propre naissance devant Dieu et la Sainte Eglise : Monseigneur, avec un sourire plein de mystère, sort de sa poche une grande enveloppe armoriée et, nous la montrant bien, nous annonce, avec une joie non dissimulée, l'érection officielle de la « Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X » dans le diocèse de Fribourg par Sa Grandeur Mgr Charrière ; l'acte était daté du 1^{er} novembre 1970. Nous « n'en revenions pas », et Monseigneur le premier ! Voir notre vœu réalisé sans difficulté d'un trait de plume ! Nous ne nous lassions pas de faire passer la lettre de main en main, d'en lire le texte, d'en examiner la signature et le cachet : tout était pourtant bien en ordre. Notre mère la Sainte Eglise nous enfantait en ce jour, tels que nous sommes encore, et que, Dieu voulant, nous resterons. »

La Fraternité Saint-Pie X est bien une œuvre d'Eglise, et non une œuvre plus ou moins marginale. Elle est née dans l'Eglise, pour le bien de l'Eglise, rappelait Mgr Lefebvre : « Elle a reçu l'approbation officielle de Mgr Charrière, évêque de Fribourg, qui a signé le décret officiel d'érection de la Fraternité en toute connaissance de cause et après avoir longuement réfléchi, créant dans le diocèse une société sacerdotale le 1^{er} novembre 1970 » (2 février 1983).

Elle a reçu toutes les autorisations et reconnaissances nécessaires. « Tout le reste n'est qu'arbitraire, illégalité et cela dans un seul véritable but : s'opposer par tous les moyens à la perpétuation du sacerdoce vraiment catholique » (*Fideliter*, septembre 1995, p. 19).

Pour renforcer la jeune fondation, Mgr Lefebvre chercha des appuis à Rome. « Quelque temps après, ayant rendu visite aux Congrégations romaines, j'ai reçu de la Congrégation du clergé une lettre datée du 18 février 1971, signée du cardinal Wright [qui en était le préfet] et contresignée de Mgr Palazzini, secrétaire de ce dicastère, contenant une approbation louangeuse et des félicitations pour la rédaction des statuts de la Fraternité. Ils ajoutaient qu'ils priaient pour que cette Fraternité se développe pour le bien de l'Eglise » (Mgr Lefebvre, 2 février 1983).

« Des lettres romaines, du cardinal Wright, devaient bientôt vous féliciter, Monseigneur, des « Normæ sapientes », c'est-à-dire des règles très sages qui régissent l'esprit et les activités de la Fraternité, toutes centrées sur le saint sacrifice de la messe » (Récit de l'abbé Tissier de Mallerai le 1^{er} novembre 1980).

UNE FRATERNITÉ SACERDOTALE

Ce sera une Fraternité sacerdotale, de vie apostolique. Elle sera centrée sur le sacerdoce, sur tout ce qui y prépare, sur tout ce qui en découle. Son but sera la formation de futurs prêtres dans les séminaires, puis la sanctification des prêtres par des retraites, enfin l'apostolat sacerdotal. Elle sera axée sur la messe et placée sous le patronage de saint Pie X, le dernier pape canonisé, le pape de la lutte contre le modernisme, sans doute, mais surtout le pape dont le premier souci avait été la formation de prêtres « alliant la sainteté de vie à la science ».

« Qu'en pensez-vous ? »

Telle est la question qu'il pose à ses jeunes auditeurs. « C'est une idée à creuser », répond l'un d'eux. Et Mgr Lefebvre de poursuivre :

« A la différence des religieux, les membres de la Fraternité ne feront pas de vœux, mais de simples engagements, parce que, dit-il d'après son expérience missionnaire, le vœu de pauvreté n'est guère praticable dans une vie apostolique adaptée aux temps actuels. »

RESSUSCITER LES 'MESSIEURS DU SAINT-ESPRIT'

Il a en tête les « Messieurs du Saint-Esprit » de Claude Poullart des Places, qui n'émettaient pas de vœux, et qu'il avait pensé naguère ressusciter, en considération des nombreux novices spiritains désireux de partir en mission mais guère enclins à prononcer des vœux de religion. Il sait bien ce qu'il veut faire, mais pendant de longs mois, la maladie et la faiblesse de ses recrues vont le freiner.

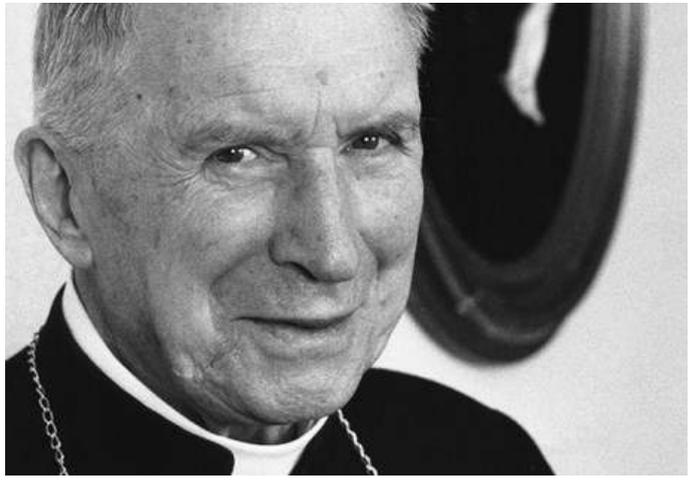
LA VIE COMMUNE DU CLERGÉ

Pourtant son idée se situe dans la meilleure tradition de l'Église, celle des saints Martin et Augustin, de saint Vincent de Paul et sa congrégation de la Mission, du bienheureux Barthélemy Holzhauser. Le droit canon (can. 134) recommande « la coutume de la vie commune entre clercs ». Marcel Lefebvre donnera simplement une âme à cette vie commune : au séminaire, une demi-heure d'oraison mentale avant la messe matinale de communauté, une partie de l'office divin récitée en commun en latin le matin, à midi et le soir, le chapelet quotidien récité à l'intention des bienfaiteurs, le silence à l'intérieur de la maison pour favoriser la vie intérieure et l'étude, une certaine clôture vis-à-vis des personnes de l'extérieur : voici le règlement. Après le séminaire, cette habitude de vie sera conservée dans les prieurés.

LE PRIEURÉ

L'idée de Mgr Marcel Lefebvre s'avère géniale.

Très vite, après les premières ordinations, ses prieurés sont un succès : cloîtres de recueillement, noyaux de vie fraternelle, havres d'étude et de prière, bases apostoliques. Le prieuré réunit le plus souvent trois prêtres et quelques frères ; une communauté de religieuses se trouve à proximité et aide aux tâches matérielles, à l'école et surtout par les grâces de leur vie d'oraison et d'oblation. ■



Comment connaître la volonté de Dieu ? La naissance de la Fraternité

Mgr Marcel Lefebvre



Il faut examiner si les circonstances extérieures à nous le montrent. Voici la circonstance qui m'a montré que je devais faire quelque chose quand, à Fribourg, j'ai commencé la Fraternité : j'ai dit à ces messieurs qui voulaient absolument me pousser à faire quelque chose pour les séminaristes et qui me demandaient de m'occuper d'eux, eh bien ! je leur ai dit : « Je vais voir Monseigneur Charrière, je veux voir les évêques que je connais ; si Monseigneur dit « engagez-vous », alors je verrai là un signe de la volonté du bon Dieu. » Et ceci, malgré que je n'en eusse pas le désir parce que je trouvais que j'étais déjà âgé et que je ne pouvais pas entreprendre une œuvre de ce genre à mon âge ; à soixante-cinq ans, on n'entreprend plus une œuvre comme celle de la Fraternité. J'ai dit : « Eh bien ! Si vraiment Monseigneur Charrière m'encourage c'est que je dois quand même me lancer, à la grâce de Dieu. » Et pourtant je ne savais pas ce qui allait arriver par la suite. J'étais bien incapable de

penser qu'aujourd'hui je vous réunirais quatorze ans après, avec un nombre de prêtres tel que celui-ci et que la Fraternité serait ce qu'elle est maintenant. On m'aurait dit tout cela alors, j'aurais souri doucement. C'est pourquoi je dis : c'est le bon Dieu qui a tout réalisé, ce n'est pas moi ; moi je ne le voulais même pas à ce moment-là, mais Monseigneur Charrière m'a dit : « Il faut, il faut, faites, faites. Prenez quelque chose, louez une maison en ville. Occupez-vous de vos séminaristes, ne les abandonnez pas, il le faut absolument. Vous savez maintenant la situation de l'Église, la situation des séminaires, il faut absolument garder les bonnes traditions. » Il était tout à fait d'accord, et il m'a encouragé vivement. C'était le signe objectif que je devais agir, je crois que c'est très important. Je crois que si j'avais dit à ce moment-là : « Je veux faire un séminaire, je veux un séminaire, et je le réaliserai, parce que je pense que c'est utile, que le moment est venu dans l'Église », mais si je n'avais pas consulté, pas demandé à des évêques que je connaissais, dont je connaissais les bonnes dispositions, les dispositions fondamentales d'un homme d'Église ; eh bien ! je ne pense pas que la Fraternité se serait réalisée comme elle s'est réalisée, parce qu'elle aurait été une œuvre personnelle, une œuvre qui n'aurait peut-être pas été bénie de Dieu. Elle aurait peut-être été bonne, mais non pas bénie comme elle a été bénie de Dieu.

(Conférence aux prêtres, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le 13 décembre 1984) ■

ACTIVITÉS A PRÉVOIR

(mises à jour : en italique)

Catéchisme des enfants

➤ **Mulhouse - - Cravanche**

11, 18 et 25 novembre

➤ **Colmar**

4, 11, 18 et 25 novembre

Samedi 21 novembre

Anniversaire de la déclaration de Mgr Lefebvre du 21 novembre 1974

➤ Colmar : jubilés des 50 ans de la Fraternité Saint-Pie X, 41 ans de la paroisse de Colmar, 40 ans de la bénédiction de la première chapelle, 25 ans de la bénédiction de la deuxième chapelle et de la consécration de son autel. Jubilés honorés de la présence de S.E. Mgr Tissier de Mallerai

Annulé en raison du confinement

Dimanche 22 novembre

➤ Mulhouse : jubilé des 30 ans de la bénédiction de la chapelle Marie-Reine au prieuré et de la consécration de son autel

Annulé en raison du confinement

CARNET PAROISSIAL

*Nous prions pour nos défunts
du mois de novembre*

À Mulhouse

M. Jean-Jacques Ast, † 1995 à 61 ans
M. Bernard Batto, † 2003 à 73 ans
Mme Bernadette Cuny, † 2008 à 96 ans
M. Médard Heyer, † 2009 à 76 ans
M. Jean Ehret, † 2015 à 88 ans
Mme Odile Ast, † 2018 à 82 ans

À Colmar

M. Alexandre Buchmann, † 1986 à 82 ans
M. Joseph Senentz, † 1992 à 70 ans
Mme Léonie Joggerst, † 1993 à 92 ans
Mme Rolande Luisin, † 2002 à 69 ans
Mme Philomène Kalk, † 2003 à 93 ans
Mlle Marie Ritzenthaler, † 2004 à 75 ans
Mme Marie-Madeleine Karcher, † 2008 à 97 ans
Mme Jacqueline Bernouille, † 2009 à 82 ans
Mme Maria Lelarge, † 2014 à 86 ans
M. Raoul Lelarge, † 2016 à 86 ans
Mme Marie-Eugénie Kayser, † 2018 à 94 ans

À Cravanche

M. Albert Verthe, † 1995 à 88 ans
Mme Mireille Dixte, † 2003 à 90 ans
Mme Catelle Martin, † 2005 à 79 ans
Mlle Isabelle Marti, † 2006 à 61 ans

CONFESSIONS

Pendant toute la durée du confinement : sur rendez-vous uniquement. Veuillez contacter directement le Prieuré.

HONORAIRES

Messe : 17 €
Neuvaine : 170 €
Trentain : 680 €

NEUVAINES À L'IMMACULÉE CONCEPTION

Du 29 novembre au 7 décembre

Prière de saint Pie X

Vierge très sainte, qui avez plu au Seigneur et êtes devenue sa Mère, Vierge Immaculée dans votre corps, dans votre âme, dans votre foi, et dans votre amour, de grâce, regardez avec bienveillance les malheureux qui implorent votre puissante protection.

Le serpent infernal, contre lequel fut jetée la première malédiction, continue, hélas ! à combattre et à tenter les pauvres fils d'Ève.

Ô vous, notre Mère bénie, notre Reine et notre Avocate, vous qui avez écrasé la tête de l'ennemi dès le premier instant de votre Conception, accueillez nos prières, et, nous vous en conjurons, unis à vous en un seul cœur, présentez-les devant le Trône de Dieu, afin que nous ne nous laissions jamais prendre aux embûches qui nous sont tendues, mais que nous arrivions tous au port du salut, et qu'au milieu de tant de périls, l'Église et la société chrétienne chantent encore une fois l'hymne de la délivrance, de la victoire et de la paix.

Ainsi soit-il !

Trois fois l'invocation

« Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ! »

INTENTIONS DU MOIS

Croisade eucharistique :

➤ Pour la Fraternité Saint-Pie X

Rosaire vivant :

➤ Pour les Croisés du Rosaire défunts